

Portant création du Bureau de Sous-Ordonnancement de LOKOSSA-ATHIEME

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT  
-9 F E V 1961  
ARRIVEE 249 / 1961

SOMMAIRE a/s

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Création Bureau  
Sous-Ordonnancement  
LOKOSSA -ATHIEME

- VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey;
- VU le décret n°381/PCM du 29 Décembre 1960 portant formation du Gouvernement du Dahomey;
- VU le décret n°III/PR/CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des membres du Gouvernement;
- VU la loi 61-35 du 14 Août 1961 portant création du Trésor National de la République du Dahomey;
- VU le décret n°366/PR/MFB/CAB du 23 Novembre 1961 portant nomination de Préposés du Trésor National;
- VU l'arrêté n°54/MFEP. du 28 Novembre 1960 portant création des Paieries de Natitingou et de Lokossa
- VU le décret du 30 Décembre 1912 sur le régime financier des anciens Territoires d'Outre-Mer notamment en son article 105 modifié par le décret du 26 Août 1944 ensemble tous actes modificatifs subséquents;

SUR Proposition du ministre des Finances et du Budget

E C R E T E

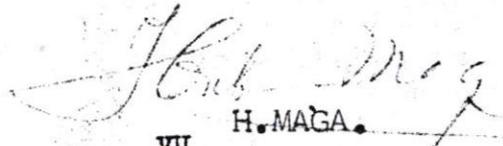
- ARTICLE 1er.- Il est créé à LOKOSSA (ATHIEME) un Bureau de Sous-Ordonnancement Le ressort Territorial de ce Sous-Ordonnancement est la Sous-Préfecture de cette localité.
- ARTICLE 2.- Le Sous-Prefet d'Athiéme est nommé Sous-Ordonnateur-Délégué du Budget National du Département du Sud Ouest.
- ARTICLE 3.- Le Préposé du Trésor à LOKOSSA (ATHIEME) sera chargé du Paiement des mandats émis par le Sous-Ordonnateur-Délégué.
- ARTICLE 4.- La date d'ouverture du Sous-Ordonnancement de LOKOSSA (ATHIEME) est fixée au 1er Mars 1962.

-2-

**ARTICLE 5.-** Le Ministre des Finances et du Budget, le Trésorier-Payeur et le Sous-Prefet d'ATHIEME sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République du Dahomey./;-

PORTO-NOVO, le 6 FEVRIER 1962  
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

PAR  
P. LE MINISTRE DES FINANCES  
ET DU BUDGET  
Le Ministre de la Fonction Publique  
et du Travail Chargé de l'intérim,

  
VU H. MAGA.  
LE CONTROLEUR FINANCIER

  
VU  
LE TRESORIER-PAYEUR

B. BORNA

AMPLIATIONS

ORIGINAL.....I  
S.G.C.M.....4  
P.R.....5  
MINISTERES.....13  
M.F.B.....10  
TRESOR.....16  
C.F.....2  
SOUS-PREFECTURE30  
PREFECTURES....6  
J.O.R.D.....1  
ASSEMBLEE.....8